

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 JUIN 2017 À 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 07 juin 2017.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Bénédicte RICARD – Francis POUZET, adjoints– Christophe BRETON - Laurent BARILLET– Jean-Yves PROUST– Annabel LE COZ - Florent MARTIN - Marie-Pierre BOUGREAU – Jean-Claude RICHARD - Arnaud LELIEVRE.

Étaient absents excusés : Fabienne BAUDON (donne pouvoir à Florence BOULLIER) – Carole DEZYN – Camille ECHERSEAU - Janine PERROT (donne pouvoir à Marie-Pierre BOUGREAU).

Étaient absents : Albertina GASPERONI

Arnaud LELIEVRE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

RÉFECTION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE – CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire informe ses collègues des devis ont été demandés aux entreprises pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école.

Il rappelle que le montant global du marché s'élève à 41 765.71 € HT, soit 50 118.85 € TTC et que les offres ont été soumises à l'analyse de Monsieur PERRIN-HOUDON, Architecte.

Concernant les travaux de réfection des sanitaires des maternelles, la commission bâtiments propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT	Entreprises	Total HT
LOT 1 - Maçonnerie	BEUN	9 747.52 €
LOT 2 - Menuiserie	MGP	4 210.90€
LOT 3 - Plâtrerie	BEUN	6 300.00 €
LOT 4 - Carrelage	RMC	5 997.77 €
LOT 5 - Electricité	Rémy-Lebert	2 100.00 €
LOT 6 - Plomberie	Lestable Molisson	11 509.52
LOT 7 - Peinture	Estimation	1 900.00 €
Total HT		41 765.71 €
Total TVA 20%		8 353.14 €
Total TTC		50 118.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine les propositions ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les devis des entreprises.
- Les crédits sont inscrits au budget 2017- opération 314.

RÉFECTION DES SANITAIRES DES MATERNELLES DE L'ECOLE – CHOIX DU COORDONNATEUR SPS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération relative à la réfection des sanitaires des maternelles de l'école il est nécessaire de recourir à un coordonnateur SPS. Monsieur le Maire présente l'offre reçue et propose de retenir l'entreprise MAHOUDEAU domiciliée à Tours (37100), 58 rue de Trianon pour un montant de 600,00 HT soit 720,00 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise MAHOUDEAU domiciliée à Tours (37100), 58 rue de Trianon pour un montant de 600,00 € HT soit 720,00€ TTC,
- autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant,
- indique que les crédits sont inscrits au budget 2017, opération 314 – Sanitaires maternelles.

RÉVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2017-2018

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2017-2018, le Maire informe qu'il y a lieu de fixer les tarifs du restaurant scolaire à demander aux familles dont le ou les enfants utilisent ce service.

Le Maire propose une augmentation des tarifs 2016-2017 de 1.50%. Le tarif des P.A.I (projet d'accueil individualisé) est indexé sur les tarifs de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :
Prix unitaire repas maternels : **3,35 €**
Prix unitaire repas élémentaire : **3,50 €**
Prix unitaire repas occasionnel : **3,50 €**
Prix unitaire P.A.I : **2,87 €**

RÉVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTRÉE 2017-2018

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2017- 2018, le Maire informe qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire à demander aux familles dont le ou les enfants utilisent ce service. Il propose d'augmenter d'environ 2.5% les tarifs pour 2017-2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide de modifier les tarifs de l'accueil périscolaire tels que :

- 0,82€ la demi-heure pour une utilisation irrégulière (toute ½ heure commencée est due),
- forfaits mensuels : 46.00 € pour une utilisation journalière régulière (matin et soir),
- 22.00 € pour une utilisation le matin,
- 24.00 € pour une utilisation le soir,
- Gratuité pour les enfants utilisant le car de ramassage scolaire.

ACCORD D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION LES VALLEES VERTES

Le Maire informe l'assemblée de la demande par l'association *Les Vallées vertes* d'une participation financière exceptionnelle pour le branchement d'un compteur électrique provisoire dans le cadre de la manifestation du Marché Nocturne organisée sur la commune.

Il propose d'accorder à l'association *Les Vallées vertes* une participation financière exceptionnelle de 300 € pour permettre le branchement du compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- d'accorder une participation financière exceptionnelle de 300€ à l'association Les Vallées vertes.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Florence BOULLIER explique que plusieurs demandes de subvention sont parvenues en Mairie et qu'elles ont été étudiées en commission.

Madame BOULLIER propose d'accorder les subventions telles que :

-100 € pour l'association Mémoire et Patrimoine dans le cadre de l'évènement

« l'estivale du peintre »,

-100 € pour l'association Harmonie batterie Fanfare pour le festival de la musique,

- 250 € pour l'APEL dans le cadre de la sortie scolaire de fin d'année de l'école

Jeanne d'Arc,

- La mise à disposition sur site de stands par la commune pour le marché nocturne organisé par l'APE de l'école Queneau.

Après l'exposé entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions telles que :

-100 € pour l'association Mémoire et Patrimoine dans le cadre de l'évènement

« l'estivale du peintre »,

-100 € pour l'association Harmonie batterie Fanfare pour le festival de la musique,

- 250 € pour l'APEL dans le cadre de la sortie scolaire de fin d'année de l'école

Jeanne d'Arc,

- La mise à disposition sur site de stands par la commune pour le marché nocturne organisé par l'APE de l'école Queneau.

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2017 – LOCATION DES SALLES.

Le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs communaux applicable au 1^{er} juillet 2017.

Il propose qu'il ne soit pas fait d'augmentation des tarifs de location au 1^{er} juillet 2017. En revanche, un contrat de location spécifique pour la sono sera mis en place suite à la réunion de la commission bâtiments dans le courant du second semestre 2017. Ce contrat permettra de mieux suivre l'état du matériel.

Il propose également à l'assemblée l'achat d'un lecteur double CD avec prise MP3 car le matériel actuel est obsolète.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'entériner la proposition du maire :

- pas de changement de tarif au 1^{er} juillet 2017 pour la location des salles,

- l'achat d'un lecteur double CD avec prise MP3,

- La sortie de la sono du contrat des salles pour la création d'un contrat spécifique de location.

RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2017.

Le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder à la révision des loyers des logements communaux au 1^{er} Juillet 2017.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de majorer de 0.5% les loyers.

- d'appliquer cette majoration telle que :

Logements communaux :	Loyer 01-07-2016			Loyer 01-07-2017 (hausse 0,5%)		
	loyer	charges	Total	loyer	charges	Total
28 Grande Rue						
rez de chaussée (T1 bis)	174.06	26	200.06	174.93	26	200.93
rez de chaussée (T3)	269.77	26	295.77	271.12	26	297.12
étage côté cour (T2)	225.96	26	251.96	227.09	26	253.09
étage côté rue (T2)	235.49	26	261.49	236.67	26	262.67
39 Grande Rue						
rez de chaussée (T3)	262.75	26	288.75	264.06	26	290.06
Étage (T3)	271.20	26	297.20	272.56	26	198.56
33 Grande Rue						
Étage (T3)	361.01	--	361.01	362.82		362.82
1 place du Puits de la Chaîne (T5)	455.49	26	481.49	457.77	26	483.77
1 bis place du Puits de la Chaîne						
rez de chaussée (T1 bis)	207.43	26	233.43	208.47	26	235.47
Étage (T4)	350.55	26	376.55	352.30	26	379.30
35 Grande Rue						
rez de chaussée (T2)	260.46	26	286.46	261.76	26	287.76
1er étage (T5)	525.55	26	551.55	528.18	26	554.18
2e étage (T3)	262.97	26	288.97	264.28	26	290.28

PROGRAMME DE VOIRIE 2017 : CHOIX DES ENTREPRISES.

Le Maire rappelle à ses collègues qu'une consultation a été lancée auprès de sept entreprises pour obtenir des propositions de prix concernant le programme de travaux neufs de voirie 2017.

La Commission Communale de la voirie s'est réunie le 15 juin 2017 afin d'examiner les plis des six entreprises. Monsieur Christophe BRETON, conseiller délégué à la Voirie, fait le bilan de la consultation à l'assemblée : l'Entreprise BELLIN TP qui a

présenté une offre toutes options comprises de 81 770.54 € TTC est la moins-disante.

En plus des faits exposés, Monsieur le Maire indique que cette entreprise a déjà travaillé à la satisfaction des élus. Il propose ainsi que la proposition de l'entreprise BELLIN TP d'un montant 81 770.54 € TTC soit retenue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- retenir la proposition toutes options comprises de l'entreprise BELLIN TP d'un montant 81 770.54 € TTC,
- autorise le Maire à signer tout document afférant à cette proposition, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits en section d'investissement du budget opération 322.

DÉGRÈVEMENT TAXE ASSAINISSEMENT SUITE A UNE FUITE D'EAU CHEZ UN PARTICULIER.

Le Maire donne lecture à ses collègues d'une lettre de Monsieur Jacques VAILLARD domicilié 11 Allée des peupliers à ST EPAIN (Indre et Loire) faisant part d'une fuite d'eau après compteur qui a généré une surconsommation de 483 m3 pour une moyenne annuelle antérieure de consommation de 78 m3.

Il sollicite le dégrèvement de la surfacturation correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder Monsieur Jacques VAILLARD domicilié 11 Allée des peupliers à ST EPAIN (Indre et Loire) un dégrèvement sur la facture émise par la SAUR - correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées d'un montant de 159.24€ TTC (soit $405 \text{ m}^3 \times 0,3727\text{€} = 150.94 + \text{TVA } 5,5\%$)

TRANSPORT SCOLAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LES ORGANISATEURS DE SECOND RANG.

À compter du 1^{er} septembre 2017, la Région Centre Val de Loire, organise, finance et met en œuvre sur son territoire le service des transports scolaires, en partenariat étroit avec les autorités organisatrices de second rang (AO2), dont la commune de Saint-Epain.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la nouvelle convention de délégation de compétences qui commencera le 1^{er} septembre 2017 (année scolaire 2017-2018) et qui détermine les missions et les responsabilités de la Région et des AO2. D'une durée d'un an, elle pourra être renouvelée une fois par la Région Centre, si cette dernière le souhaite, en fonction du mode d'organisation qu'elle aura alors clarifié et à la déclinaison des missions du service qu'elle aura choisie.

Après avoir étudié la présente convention, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la convention de délégation de compétences d'organisation du transport scolaire
- donne pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

■ Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec L'ADAC est prévue concernant la réhabilitation de commerces à 18h le 21 juin 2017.

■ Monsieur le Maire indique que le pique-nique de la cantine aura lieu le 22 juin 2017.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion de conseil se tiendra le 30 juin pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales à 18h30.
- Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à l'inauguration de la salle Jeanne d'Arc le 8 juillet 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h35.

Pour affichage,

**Le Maire,
Serge LECOMTE**